

# MODALITÉS D'ORGANISATION DES FORMATIONS THÉORIQUES ET PRATIQUES

**Vous apprendrez à conduire un véhicule terrestre à moteur, à circuler dans différentes configurations et environnements, à en connaître les risques et les limites.**

**Cela demande de la motivation, de la rigueur et de la persévérance.**

**Le parcours de formation qui vous est proposé, vous permettra de progresser, de connaître les règles du code de la route et de devenir un conducteur responsable afin de vous préparer à l'examen du permis de conduire.**

**En signant un contrat avec l'Auto-École Le Bruant, vous vous engagez à suivre le programme de formation suivant.**

## 1 : Parcours Théorique :

La formation théorique portant sur des cours et test d'entraînement au code de la route, pourra être suivie à votre rythme, soit dans les locaux de l'école de conduite avec un support média et un enseignant et un accès à un pass internet, soit en suivant un stage code de 3 jours consécutifs, en salle, avec un Enseignant disposant d'un Titre Professionnel ECSR.

La formation constituée de thématiques spécifiques se déroule collectivement, en salle, accompagnée par un Enseignant de la conduite et de la Sécurité Routière titulaire d'une autorisation d'enseigner en cours de validité.

Vous pourrez venir aux cours de code de la route quand votre emploi du temps vous le permettra durant les horaires de bureau ci après;

- Mardi	de 10H00 à 12H00 et de 17H00 à 19H00
- Mercredi	de 10H00 à 12H00 et de 17H00 à 19H00
- Vendredi	de 10H00 à 12H00 et de 17H00 à 19H00
- Samedi	de 10H00 à 12H00

## 2 : Parcours Pratique :

### 2.1 : Formation B - BE - A2 :

La phase pratique de votre formation débutera après la phase théorique et à l'obtention de l'ETG.

Le programme de formation se découpe en 4 Compétences qui se divisent chacune en plusieurs sous-compétences. Un affichage de celles-ci est présent à l'accueil de l'Auto-École Le Bruant ainsi que dans les livrets d'apprentissage délivrés par l'école de conduite.

Cette formation s'opère en présentiel, en individuel et/ou collectif.

Les horaires de cours sont les suivants;

- Lundi	de 8H00 à 12H00 et de 13H00 à 19H00
- Mardi	de 8H00 à 12H00 et de 13H00 à 19H00
- Mercredi	de 8H00 à 12H00 et de 13H00 à 19H00
- Jeudi	de 8H00 à 12H00 et de 13H00 à 19H00
- Vendredi	de 8H00 à 12H00 et de 13H00 à 19H00
- Samedi	de 8H00 à 12H00 et de 13H00 à 19H00

Pendant la phase pratique, selon son niveau, l'élève pourra être amené à conduire dans différents environnements;

- En rase campagne (peu de circulation, idéal pour la compétence 1),
- En ville (partage de la chaussée, prises en compte des différents usagers de la route, manoeuvres de stationnement, idéal pour les compétences 2 et 3),
- Sur routes à accès réglementé et 2X2 voies/autoroute (idéal pour la compétence 3)
- La nuit, par temps de pluie, brouillard, pratiquer l'éco-conduite etc, afin de manipuler et de maîtriser divers accessoires et aides à la conduite du véhicule (idéal pour la compétence 4).

## 2.2 : Formation AM :

La formation au Permis AM se déroule obligatoirement sur deux demi-journées de 4H00 chacune. En cours individuels et/ou collectifs (3 élèves maximum).

Le programme de formation se découpe en 5 séquences qui se divisent chacune en plusieurs compétences. Un affichage de celles-ci est présent à l'accueil de l'Auto-École Le Bruant ainsi que dans les livrets d'apprentissage délivrés par l'école de conduite.

Les horaires de cours sont les suivants;

- |            |    |      |   |       |       |       |   |       |
|------------|----|------|---|-------|-------|-------|---|-------|
| - Lundi    | de | 8H00 | à | 12H00 | et de | 13H00 | à | 19H00 |
| - Mardi    | de | 8H00 | à | 12H00 | et de | 13H00 | à | 19H00 |
| - Mercredi | de | 8H00 | à | 12H00 | et de | 13H00 | à | 19H00 |
| - Jeudi    | de | 8H00 | à | 12H00 | et de | 13H00 | à | 19H00 |
| - Vendredi | de | 8H00 | à | 12H00 | et de | 13H00 | à | 19H00 |
| - Samedi   | de | 8H00 | à | 12H00 | et de | 13H00 | à | 19H00 |